

CIS extrêmes

"FLASH SPECIAL"

Mise en place d'un Comité d'Audit Interne dans le Groupe CIS



Christian Daumarie

La transposition de la 8e directive européenne en droit français donne une existence légale au comité d'audit et le rend obligatoire, en particulier, pour les sociétés cotées.

CIS a donc récemment mis en place un Comité d'Audit Interne. Ce Comité est composé de trois membres. Tous sont indépendants et ont une compétence financière, comptable ou dans la gestion des risques et des contrôles de procédure de contrôle interne.

Ce Comité est Présidé par Christian Daumarie, Administrateur de CIS depuis 2005.



Michel de Bonnecourse

A ses côtés, ont été nommés Frédérique Salamon et Michel de Bonnecourse également Administrateurs de CIS depuis de nombreuses années. Frédérique Salamon a été désignée au sein du Comité d'audit en qualité de « Déléguée du Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration ».

Gilles Bellaiche, expert-comptable, Commissaire aux Comptes, en assure la direction technique.



Frédérique Salamon

Les membres du Comité ont été informés, lors de leur nomination, sur les normes comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans le Groupe. Ainsi le domaine de responsabilités du Comité d'Audit est défini dans la Charte du Comité d'Audit qui présente les missions principales du Comité, notamment l'examen des comptes annuels, la supervision des activités et des systèmes de contrôle interne relatifs aux événements susceptibles d'exposer le Groupe à des risques significatifs, ou l'examen du programme et des objectifs d'audit du Groupe.